

Par e-mail : <https://www.lalibre.be/economie/conjoncture/2022/03/26/la-sobriete-energetique-plutot-que-baisser-les-taxes-VTEXZ7JSMJDVPGKJUWPD3QREDI/>

"La sobriété énergétique" plutôt que baisser les taxes

Edoardo Traversa, professeur de droit fiscal à l'Université catholique de Louvain, est l'invité Éco.



François Mathieu et Ariane van Caloen

Publié le 26-03-2022

"L'amour de la démocratie est encore l'amour de la frugalité. Chacun devant y avoir le même bonheur et les mêmes avantages, y doit goûter les mêmes plaisirs, et former les mêmes espérances." L'Esprit des lois, de Montesquieu. "Il y a parfois des citations qui définissent mieux qu'une énumération de titres", confie Edoardo Traversa, professeur de droit fiscal à l'Université catholique de Louvain (UCLouvain).

L'énumération serait de toute façon compliquée. Fortement sollicité, ce juriste de formation inscrit au barreau de Bruxelles conseille régulièrement les autorités publiques fédérale et régionales. Le parti "Les Engagés" (ex-CDH), à l'égard duquel il nourrit quelques affinités - sa mère, Clotilde Nyssens, a été sénatrice et députée centriste -, a également bénéficié de sa vision d'une politique économique et sociale plus juste, plus simple et plus durable dans le cadre de la refonte programmatique du parti lancée par son président; Maxime Prévot.

Marié, père de quatre enfants, l'homme est également président du Conseil de la fiscalité des finances de Wallonie et expert auprès de la Commission européenne. Une institution qu'il connaît particulièrement bien, son papa, aujourd'hui professeur à l'Université de Bologne, y ayant travaillé plus de trente ans dans le service juridique. Ajoutez à cela une subite envie de retâter du ballon (de

basket) ou de gratter la guitare et on comprendra que l'agenda d'Edoardo Traversa ressemble à tout sauf à une page blanche...

Le gouvernement a pris des mesures "énergie" que beaucoup critiquent : elles promeuvent l'énergie fossile, reportent l'indexation des salaires...

Politiquement, il était impossible de ne rien faire. C'est clair, certaines mesures qu'il fallait prendre dans l'urgence sont en contradiction avec les objectifs de long terme du gouvernement. Mais il faut l'assumer. À partir du moment où la cohésion sociale est en jeu, il faut agir. Mais cela ne pourra pas durer. Je suis d'accord avec l'analyse de certains économistes de dire que certaines des mesures prises telles que la baisse de la TVA sur le gaz et l'électricité vont retarder l'indexation et qu'il aurait donc mieux valu agir sur le pouvoir d'achat direct des ménages plutôt que sur les prix. Cela n'a pas été fait et le constat d'un ciblage imparfait ne peut donc que s'imposer, puisque certaines catégories de ménages aidées sont en mesure d'absorber le choc... Il faut aussi dire que le gouvernement a tergiversé. L'accélération des prix est récente, mais la situation est problématique depuis des mois. D'autres pays européens ont été beaucoup plus rapides.

Les mesures de soutien doivent-elles s'arrêter ?

Sous cette forme-là, oui. La prolongation du tarif social s'imposait, mais ne faut-il pas travailler sur un modèle un peu élargi, qui permette de cibler mieux ceux qui, dans la classe moyenne, peinent à faire face au choc ? Je crois que, dès maintenant, la question qui doit aussi nous animer, c'est celle d'une plus grande sobriété énergétique. C'est toujours compliqué d'en parler en pleine crise, car tout le monde ressent un sentiment de frustration et d'injustice à la suite de ce choc. Mais cette crise doit aussi servir de *wake-up call* à des mesures plus durables, centrées sur la baisse de la consommation. Peut-être que la guerre en Ukraine va nous amener à faire en six mois ce qu'on n'a pas pu faire ces vingt dernières années.

Vous pensez à quoi plus particulièrement ?

Réduire notre dépendance énergétique passe d'abord par réduire notre consommation. Je pense par exemple aux véhicules partagés entre voisins, famille, amis... Une voiture individuelle reste la plupart du temps immobilisée. Cela demande de la coordination, mais les technologies actuelles le permettent. Je suis persuadé que, sans perte véritable de confort et de mobilité, des efforts peuvent être faits dans ce sens, avec - pourquoi pas - des incitants fiscaux et financiers à la clé. Pour ceux qui voudraient garder ce confort total du véhicule individuel, il faut être conscient que cela va devenir de plus en plus cher parce que l'énergie va rester coûteuse. En ville, des initiatives comme le "dimanche sans voiture" pourraient être multipliées.

On pense aussi à la voiture de société...

Cette question doit s'aborder dans le cadre de la fiscalité du travail en général. Ce n'est pas simple et ça touche beaucoup de monde. Il faut se donner comme objectif à terme de supprimer l'effet d'aubaine liée à la sous-qualification de l'avantage de toute nature que les salariés qui en bénéficient paient. Tous les avantages extralégaux octroyés par l'employeur ont un point commun : ils sont évalués à leur valeur réelle dans le chef du bénéficiaire. Une exception notable : la voiture de société. Pour assurer une transition vers sa suppression, on pourrait commencer par instaurer des seuils, au-delà desquels l'avantage ne serait plus accordé, par exemple liés à la valeur de la voiture (par exemple, 40 000 euros).

Revenons-en aux mesures de plus long terme pour assurer une baisse de la consommation et résister au choc, au-delà du partage du véhicule...

L'efficacité énergétique du bâtiment, notamment. Je ne suis pas un grand fan des incitants fiscaux, parce qu'il est toujours difficile de les calibrer et d'éviter les effets d'aubaine. Mais, vu la vétusté du parc immobilier belge, et l'explosion des prix dans la construction, il va falloir tant des incitants fiscaux que du subventionnement public pour supporter ces rénovations lourdes la plupart du temps. Via des subsides, des prêts sans intérêts, etc. Il est devenu évident qu'il faut accélérer les investissements dans la transition énergétique.

Vous qui êtes sceptique sur les incitants fiscaux, subsidie-t-on trop la voiture électrique ?

La voiture électrique est une des réponses possibles données pour diminuer notre dépendance aux énergies fossiles. Mais est-ce la seule réponse ? A-t-on suffisamment de recul pour le savoir ? Je pose la question sans parler de l'empreinte carbone du véhicule électrique qui suscite des controverses. Il faut savoir si l'on sera en mesure d'alimenter un parc automobile qui se substitue au parc existant. Les composants seront-ils accessibles ? Je crains qu'une transformation du parc automobile qui sorte complètement d'une logique fordiste nous ramène à l'idée que le véhicule est un bien de luxe, accessible à une minorité de la population. Est-on en train de subsidier une politique consistant à réduire l'accessibilité à des biens de consommation courante pour le plus grand nombre ? C'est une question. Le tout à l'électrique est un choix industriel qui a été appuyé, voire anticipé, par des choix politiques, mais il est difficile d'en mesurer aujourd'hui le caractère durable.

La future réforme fiscale ne doit-elle pas aller vers un "switch" fiscal qui passe par une taxe carbone ou environnementale ?

La taxe carbone - visant à imposer les activités économiques en fonction de l'importance de leurs émissions de gaz à effet de serre - est un outil qui suscite un large consensus sur le principe. Elle a comme avantage d'être un mécanisme très général qui touche l'ensemble des activités générant des émissions sans discrimination. Elle doit être introduite en même temps qu'un mécanisme de redistribution (aussi appelé dividende carbone) qui peut compenser les désavantages trop importants subis par une partie de la population. Ainsi, on évite aussi que la taxe carbone ait pour effet de délocaliser la production.

On vous répète la question : diminuer les accises sur l'essence n'est-il pas aberrant dans la mesure où on favorise les gros consommateurs ?

C'est une mesure qui, en s'appliquant à chaque litre consommé, va bénéficier davantage à ceux qui consomment beaucoup de litres. Il y a donc un caractère très régressif. Mais parfois l'urgence fait en sorte qu'on n'a pas le choix car on ne peut pas se permettre de ne rien faire. Cela reste un très mauvais signal de dire à la personne qui a un véhicule qui consomme beaucoup qu'on va l'aider si sa facture augmente. Le bon signal à envoyer serait de pousser à moins utiliser sa voiture, la changer ou la vendre.

Faut-il réduire les taux d'imposition à l'impôt sur le revenu ?

Il y a une question de l'efficacité de la perception de l'impôt. Si on regarde ce qui est écrit dans les codes fiscaux, les taux sont très élevés. Mais il y a souvent une différence avec l'imposition effective (l'impôt réellement payé). C'est particulièrement vrai en matière de droits de succession. À partir du moment où les donations sont peu ou pas imposées en Belgique, quel sens cela a-t-il de

dire qu'il y a des droits de succession élevés, si une planification minimale permet de s'y soustraire légalement ? Pour les autres impôts aussi, il existe une série de mécanismes pour diminuer cette taxation, et dès lors que tous n'y ont pas accès de la même manière, je considère cela discriminatoire.

Mon sentiment est qu'il faut arriver à une égalisation de la taxation de tous les revenus du travail, d'une part, et, d'autre part, de tous les revenus du capital (*dual income tax*). On peut parler de taux dans les textes légaux de 20, 25, 30 %, ce qui compte, c'est l'impôt réellement payé.

Il faut aussi se poser la question des incitants fiscaux. Certains produits offerts par les banques n'existent que parce qu'ils sont assortis d'un incitant fiscal. Est-ce bien le rôle du législateur ?

Qu'est-ce qu'on doit faire avec la fiscalité des donations et des successions ?

C'est une matière régionale. Je pense qu'on doit tendre vers un système, comme la Flandre l'a fait, où on réduit au maximum les droits d'enregistrement pour l'achat de la première habitation. Toutes les études internationales montrent que les impôts récurrents sur la propriété immobilière sont plus efficaces que l'impôt sur les transactions. De manière générale, on pourrait aussi imaginer d'unifier les taxes de transmission à des niveaux relativement faibles et de les compenser par des taxes annuelles de propriété. Mieux vaut éviter de payer des droits d'enregistrement élevés en une fois à l'achat, quitte à payer un peu sur la durée d'utilisation du bien. C'est de la bonne politique fiscale.

Les plans de relance et nos finances publiques sont-ils capables d'absorber ce choc de la transition énergétique ?

Je crois qu'on dépend beaucoup de ce qui va se faire au niveau de l'Union européenne. Ce qui coûte beaucoup à la Belgique, c'est l'inefficience des autorités publiques due à l'absence de coordination. Nous devons balayer devant notre porte. Grâce à la pandémie, on a découvert ce qu'était un comité de concertation. En matière budgétaire et fiscale, une concertation annuelle entre État et autorités fédérées est prévue dans la loi spéciale de financement, mais elle n'a pas lieu. Avant de dire qu'on a besoin de plus d'argent, il faut être capable de gérer de manière efficace les ressources par une meilleure coordination entre les niveaux de pouvoir. C'est d'ailleurs un enjeu pour tous les États fédéraux qui ont des compétences partagées entre niveaux de pouvoir. C'est une fuite en avant que de vouloir transférer plus de compétences aux Régions ou au contraire de réfédéraliser certaines matières, si la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir est déficiente. Ce qui manque au niveau belge, c'est de faire ce qui se fait au niveau européen, où des grandes orientations communes sont adoptées et puis mises en œuvre avec des instruments contraignants pour tous. Il faut mettre en place des structures permanentes de concertation avec des réunions régulières des ministres des Régions, des Communautés, qui débouchent sur des décisions qui sont respectées.

Cela veut dire qu'il faut un arbitre ?

Pas nécessairement. Les Allemands le font bien sans arbitre. Ils ont une liste de compétences concurrentes. Les Länder ont la plupart des compétences sauf celles réservées à l'État fédéral. Mais, pour une série de domaines, si l'État fédéral en justifie le besoin par un intérêt national, il peut exceptionnellement adopter une loi fédérale dans des domaines de compétences régionales. Il ne s'agit donc pas de remettre en question l'attribution des compétences, mais d'optimiser la coordination.